

13 septembre

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 13 septembre 2010 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas
Madame la conseillère: Renée-Claude Leroux
Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 35 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 **REMISE DES PRIX – CONCOURS EMBELLISSEMENT 2010**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, a remis les prix aux récipiendaires du concours « *Wee don –toi le temps de fleurir* ».

#3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Remise de prix – concours embellissement 2010
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010 et la séance extraordinaire du 12 août 2010
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance
10. Résolutions
 - 10.1 Engagement de crédits
 - 10.2 Demande d'acquisition du lot # 4 624 914 (ancien chemin Lisée)
 - 10.3 Surveillance des travaux – route 112 entre les rues Barolet et Després
 - 10.4 Prolongement de la route des sommets
 - 10.5 Service incendie – Formation
 - 10.6 Campagne Centraide 2010
 - 10.7 Subvention Salon du commerce 2010
 - 10.8 Convention Collective

- 10.9 Autorisation de signatures – MRQ
- 10.10 Autorisation de signature – lettre d’entente syndicat
- 11. Avis de motion
 - 11.1 Règlement # 2010-007 modifiant la limite de vitesse rue Roy Sud
- 12. Règlements
 - 12.1 Adoption du règlement # 2010-006 amendant le règlement # 2007-007 relatif aux nuisances
 - 12.2 Adoption du 2ème projet de règlement # 2010-004 – Règlement modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l’implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d’un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

2010-166

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que l’ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

#4

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010 et de la séance extraordinaire du 12 août 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

2010-167

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août 2010 et de la séance extraordinaire du 12 août 2010 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés, tels que présentés.

#5

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#6

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 31 août 2010.

#7

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Il y a eu une demande concernant l’aménagement du coin St-Janvier, route 112 pour la sécurité

#8

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	date	fournisseur	description	montant
201000673	2010-08-15	Fond Action - CSN	remises de l'employeur réduit-1	2,538.36 \$
201000674	2010-08-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	456.89 \$

201000675	2010-08-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	3,249.42 \$
201000676	2010-08-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur réduit-1	8,873.83 \$
201000677	2010-08-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur réduit-1	3,742.91 \$
201000678	2010-08-15	S'TT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	228.58 \$
201000679	2010-08-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	986.12 \$
201000680	2010-08-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur ordinaire-1	2,922.80 \$
201000681	2010-08-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur ordinaire-1	1,151.47 \$
201000682	2010-08-18	Jean-Claude Dumas	frais déplacement élu	412.52 \$
201000683	2010-08-18	Jean-Marie Roy	formation incendie	148.80 \$
201000684	2010-08-18	Centre Culturel de Weedon	loisirs et culture	2,450.00 \$
201000685	2010-08-18	SONIC	essence	5,599.30 \$
201000686	2010-08-18	J. N. Denis Inc.	entretien de machinerie	245.10 \$
201000687	2010-08-18	Graymont (QC) Inc.	amélioration réseau routier	262.31 \$
201000688	2010-08-18	Centre de Gestion de l'équipement	flotte été/camion incendie	38,535.49 \$
201000689	2010-08-18	Oxygène Bois-Francis Inc.	bnd oxygene	11.90 \$
201000690	2010-08-18	Fonds de l'information foncière	urbanisme divers	60.00 \$
201000691	2010-08-18	Restau-Service Drummondville Inc.	parc municipaux	920.22 \$
201000692	2010-08-18	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	essence/ent mach/ent bât/halte stg	1,930.85 \$
201000693	2010-08-18	Bell Mobilité Inc.	h.v.téléphone	275.94 \$
201000694	2010-08-18	*Bell Canada	téléphone usine de filtration	127.49 \$
201000695	2010-08-18	Bell Canada	compte du mois	788.53 \$
201000696	2010-08-18	Bell Mobilité Pagette	incendie comm.	168.19 \$
201000697	2010-08-18	Médias Transcontinental S.E.N.C.-	projet 6	98.61 \$
201000698	2010-08-18	Services Sanitaires Denis Fortier	parc municipaux	426.96 \$
201000699	2010-08-18	Centre de Rénovation G. Doyon Inc.	parc municipaux	480.60 \$
201000700	2010-08-18	Hydro-Québec	éclairage public	5,574.62 \$
201000701	2010-08-18	S.C.A. Weedon	essence/ent bât/parc municipaux	11,723.30 \$
201000702	2010-08-18	ADMQ-ESTRIE	formation	85.00 \$
201000703	2010-08-18	Scies à chaîne/ Claude Carrier	ent mach.	3.33 \$
201000704	2010-08-19	André Richard	autres primes	90.11 \$
201000705	2010-08-19	Laforest Nova Aqua Inc.	projet 1	11,961.93 \$
201000706	2010-08-19	Sports Loisirs Weedon	3e ves subv sports loisirs	33,339.00 \$
201000707	2010-08-30	Émile Royer	frais dép.personnel/élections	346.18 \$
201000708	2010-08-30	Francine Blanchette	personnel électorale	125.68 \$
201000709	2010-08-30	La Fabrique St-Janvier de Weedon	don souper paroissial	200.00 \$
201000710	2010-08-30	Roger Fréchette	autres primes	158.00 \$
201000711	2010-08-30	Les Installations Sportives Agora	projet arène	14,554.64 \$
201000712	2010-08-30	Postes Canada	timbres mois août	179.01 \$
201000713	2010-08-31	Municipalité De Weedon	four bureau/réceptions	30.51 \$
201000714	2010-08-31	Stéphane Nadeau Inc.	location de machinerie	9,742.52 \$
201000715	2010-09-01	Ministre des Finances	billet infraction février 2009	249.00 \$
201000716	2010-09-01	Nicolas Blouin	frais déplacement personnel	225.60 \$
total des chèques émis				165,681.62 \$
201000727	2010-09-13	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	110.93 \$
201000728	2010-09-13	Impressions Haut St-Francois	fourniture de bureau	435.26 \$
201000729	2010-09-13	Bell Mobilité Pagette	incendie comm	336.24 \$
201000730	2010-09-13	Groupe Ultima Inc.	assurances générales	401.00 \$
201000731	2010-09-13	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurances groupe	3,717.88 \$
201000732	2010-09-13	Hydro-Québec	éclairage public/pompes fontainebleau	2,380.90 \$
201000733	2010-09-13	L'Inter Marché de Weedon	incendie social	79.03 \$
201000734	2010-09-13	Daniel Mercier	frais déplacement	20.80 \$
201000735	2010-09-13	Raymond, Chabot, Grant, Thorthon	comptabilité vérification	1,185.19 \$
201000736	2010-09-13	Raynald Doyon	articles ménagers/halte routière stg	265.09 \$
201000737	2010-09-13	Centre d'extincteur SL	incendie ent équip	111.51 \$
201000738	2010-09-13	CSE Incendie et Sécurité Inc.	incendie équipement	1,614.11 \$
201000739	2010-09-13	Les Bétons L. Barolet Inc.	Trav.routier/parc munic./loc. mach.	880.44 \$
201000740	2010-09-13	Holbec Inc.	ent machinerie	2,663.40 \$

201000741	2010-09-13	Pavages St-François (2010) Inc.	travaux routier asphalte	1,557.74 \$
201000742	2010-09-13	Ministre des Finances	service policiers	123,853.00 \$
201000743	2010-09-13	Graymont (QC) Inc.	amélioration réseau routier	205.07 \$
201000744	2010-09-13	S.C.A. Weedon	essence/ent mach/ent bât/parc	4,372.52 \$
201000745	2010-09-13	J. N. Denis Inc.		336.33 \$
201000746	2010-09-13	SONIC	essence/huile à chauffage	4,427.67 \$
201000747	2010-09-13	Réal Huot Inc.	pièces aqueduc/ég. weedon st-gérard	3,816.54 \$
201000748	2010-09-13	Multi Meubles Sévigny	entretien bâtiment municipaux	6,492.69 \$
201000749	2010-09-13	Environnement E.S.A. Inc.	service main d'œuvre	2,297.01 \$
201000750	2010-09-13	Oxygène Bois-Francis Inc.	bnd oxigène/outils	190.62 \$
201000751	2010-09-13	Fortin Sécurité Médic Inc.	outils	16.80 \$
201000752	2010-09-13	J. Marc Laroche Inc.	entretien réseau électrique	359.51 \$
201000753	2010-09-13	Trans-Formation	site web	394.66 \$
201000754	2010-09-13	Restau-Service Drummondville Inc.	parc municipaux	98.77 \$
201000755	2010-09-13	Tourisme Cantons-de-L'Est	village relais	264.80 \$
201000756	2010-09-13	Gaudreau & Fils	travaux halte stg/pompe fontainebleau	2,957.78 \$
201000757	2010-09-13	M.R.C. du Haut St-François	urb divers/informatique/internet h.v.	27,179.25 \$
201000758	2010-09-13	Conway, Jacques Courtier Ass.Inc.	ass. Gén./primes resp. Village Dalton	5,700.00 \$
201000759	2010-09-13	Soudure Roger Fontaine	ent. Mach	34.43 \$
201000760	2010-09-13	John Meunier Inc.	usine épur ent./produit chimiques	1,136.87 \$
201000761	2010-09-13	9175-0828 Québec Inc.	parc municipaux	677.25 \$
201000762	2010-09-13	Action Solutions Sans Fil V Inc.	comm. Voirie/incendie comm	270.85 \$
201000763	2010-09-13	Les Constructions Léo Barolet Inc.	location machinerie	155.21 \$
201000764	2010-09-13	Les Bétons L. Barolet Inc.	réserve de sable	28,444.50 \$
201000765	2010-09-13	Tessier Récréo-Parc	parc municipaux	2,751.89 \$
201000766	2010-09-13	Endress+ Hauser Canada Ltée	sonde puiit fontainebleau	1,135.75 \$
201000767	2010-09-13	Fonds de l'information foncière	urb. Divers	48.00 \$
201000768	2010-09-13	Sel Warwick Québec Inc.	calcium été	3,707.11 \$
201000769	2010-09-13	Javel Bois-Francis	produits chimiques usine stg	365.56 \$
201000770	2010-09-13	Laurentide re/sources Inc.	ord. Cook	217.86 \$
201000771	2010-09-13	Régie Intermunicipale	ordures cook	7,946.52 \$
201000772	2010-09-13	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	entente régie sanitaire	13,931.67 \$
201000773	2010-09-13	Produits Chimiques CCC LTEE	produits chimiques wee/stg	3,423.34 \$
201000774	2010-09-13	Alsco Corp.	buanderie	190.20 \$
201000775	2010-09-13	Ville de Disraëlli	ordures site disraeli	2,705.77 \$
201000776	2010-09-13	Les Pompes R. Fontaine Québec Inc.	épuration stg entretien	1,863.74 \$
201000777	2010-09-13	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse eau usée et potable 3 secteurs	1,750.36 \$
201000779	2010-09-13	J. N. Denis Inc.	ent mach/ent incendie	682.96 \$
201000780	2010-09-13	Paul-Émile Poirier	entretien bâtiment	178.12 \$
201000781	2010-09-13	Hydro-Québec	éclairage public/puit weedon	4,635.70 \$
201000782	2010-09-13	Action Solutions Sans Fil V Inc.	voirie comm./incendie comm.	270.85 \$
201000783	2010-09-13	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	parc/essence/ent mach, bât	1,656.84 \$
201000784	2010-09-13	Comité des Résidences de Weedon	entente dén./part municip.subv.	2,835.42 \$
sous-total des chèques à émettre				279,739.31 \$
201000778	2010-09-13	J. N. Denis Inc.	annule le chèque no 201000745	336.33 \$
total des chèques à émettre				279,402.98 \$

2010-168

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 478 808.46 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	33 723.86 \$
Opérations courantes payées :	165 681.62 \$
Opérations courantes à payer :	279 402.98 \$
<hr/>	
Total	478 808.46 \$

Le directeur général / secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir ces dépenses.

#9 **CORRESPONDANCE**

1. CLD du Haut St-François – Outils promotionnels du CLD
2. Ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine – Modifications au programme d'aide financière destiné au Réseau Biblio de l'Estrie
3. Ministère des Transports – Autorisation de commencer les travaux Route 257
4. Monty Coulombe – Offre de service
5. MRC du Haut-St-François – Règlement #328-10 et projet de règlement # 329-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé

2010-169 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#10 **RÉSOLUTIONS**

#10.1 **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2010;

2010-170 **EN CONSÉQUENCE,** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de septembre 2010;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	500.00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	22 420.00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	0.00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	0.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	5 750.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	0.00 \$
	=====
	28 170.00 \$

#10.2 **DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 4 624 914 (ANCIEN CHEMIN LISÉE)**

CONSIDÉRANT QUE l'ancien chemin Lisée, anciennement connu comme étant un territoire sans désignation cadastrale, a été fermé en 1969 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fontainebleau a adopté une résolution le 6 novembre 1969 où il était résolu de remettre cet ancien chemin à monsieur Émile Lisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fontainebleau est maintenant connue comme étant la municipalité de Weedon depuis le 10 décembre 1997 en vertu du décret # 1602-97 ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a jamais eu transfert de propriété de cet ancien chemin suite à la résolution du 6 novembre 1969 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, ce territoire sans désignation a été inclus dans le lot 3 904 727, lot appartenant à Roger Rousseau, qui appartenait en 1969 à Émile Lisée, sans pour autant avoir conféré un titre de propriété à monsieur Rousseau ;

CONSIDÉRANT QU' après une division du lot 3 904 727 et renumérotation, l'ancien chemin Lisée est maintenant connu et désigné comme étant le lot 4 624 914 ;

CONSIDÉRANT QUE Roger Rousseau se propose de céder le lot 4 624 914 à Sylvain Lévesque et Nathalie Boisvert ;

2010-171

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité intervienne à l'acte de cession à intervenir par Roger Rousseau en faveur de Sylvain Lévesque et Nathalie Boisvert pour le lot 4 624 914, afin d'y céder tous les droits, titres et intérêts auxquels elle pourrait prétendre dans ledit lot 4 624 914, le tout afin de clarifier pour le passé, le présent, et le futur, les titres de propriétés dudit lot et que M. Émile Royer, directeur général soit autorisé à signer ledit acte pour et au nom de la municipalité de Weedon, le tout au frais du propriétaire.

#10.3

SURVEILLANCE DES TRAVAUX – ROUTE 112 ENTRE LES RUES BAROLET ET DESPRÉS

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a confirmé une subvention dans le cadre du programme PRECO pour les travaux de « Reconstruction des services municipaux sur la route 112 entre les rues Barolet et Després. »

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon désire aller de l'avant avec ledit projet ;

ATTENDU QUE Teknika HBA a été mandaté pour la préparation des plans et devis suite à un processus d'appel d'offres en décembre 2009 ;

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres pour services professionnels précisait que les honoraires professionnels seraient négociés de gré à gré selon le barème des honoraires de l'AICQ (2005);

ATTENDU QUE Teknika HBA a soumis une proposition d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux au montant de quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et dix cents (88 795.10 \$) et que ce montant est conforme au barème des honoraires de l'AICQ (2005).

2010-172

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon mandate la firme « Teknika HBA » pour la surveillance des travaux et que les honoraires professionnels soient payés selon les modalités de l'association des Ingénieurs-Conseils du Québec, selon la méthode à pourcentage.

#10.4 **PROLONGEMENT DE LA ROUTE DES SOMMETS**

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon souhaite que soit prolongée la route des sommets le plus tôt possible, à partir de l'extrémité dans Stratford, en passant par la 112 vers Weedon (secteur St-Gérard), Weedon, puis 257 nord vers Ham sud et St-Adrien, puis 216 Est jusqu'à la route 161;

2010-173 **EN CONSÉQUENCE,** IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appuie la demande de prolongement de la route des Sommets partant de l'extrémité dans Stratford, passant par la 112 vers Weedon (secteur St-Gérard), Weedon, puis par la route 257 nord vers Ham sud et St-Adrien, puis par la route 216 Est jusqu'à la route 161.

#10.5 **SERVICE INCENDIE - FORMATION**

2010-174 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon autorise M. Jean-Marie Roy, pompier volontaire, à suivre la formation « Officier non-urbain » offert par le Centre de formation 24 Juin pour un coût de sept cent quarante-quatre dollars (744 \$) (prix ajusté en fonction du nombre d'inscriptions), plus taxes et les frais inhérents. De plus, chaque pompier volontaire qui a terminé sa formation doit suivre une formation sur les appareils respiratoires d'une durée de 8 heures à un coût de quatre mille (4 000 \$) dollars.

#10.6 **CAMPAGNE CENTRAIDE 2010**

2010-175 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appuie la campagne Centraide 2010 par un don de cinq cents dollars (500 \$).

#10.7 **SUBVENTION SALON DU COMMERCE 2010**

2010-176 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon subventionne pour l'envoi de sa publicité, le promoteur du Salon du Commerce qui aura lieu les 24-25-26 septembre 2010 pour un montant maximal de deux cents dollars (200 \$) et sur présentation du reçu postal.

#10.8 **CONVENTION COLLECTIVE**

2010-178 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité de négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés soit formé de : M. Émile Royer, directeur-général, M^e Bernadette Doyon, de Martel, Brassard, Doyon – Avocats SENC et Monsieur Julio Carrier, conseiller municipal.

#10.9 **AUTORISATION DE SIGNATURE - MRQ**

2010-179 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon autorise M. Émile Royer, directeur général à signer tous les documents concernant l'inscription en TPS et TVQ de la municipalité auprès du ministère du Revenu du Québec.

#10.10 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE SYNDICAT**

2010-180 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon autorise M. Émile Royer, directeur général à signer une lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux pour régler le grief # 2010-04.

#11. **AVIS DE MOTION**

#11.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 2010-007 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE RUE ROY SUD**

Avis de motion est donné par Monsieur Julio Carrier qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente un projet de règlement # 2007-007 sera adopté.

#12. **RÈGLEMENT**

#12.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2010-006 AMENDANT LE RÈGLEMENT # 2007-007 RELATIF AUX NUISANCES**

ATTENDU QUE l'article 35 - Arme à feu du règlement # 2007-007 relatif aux nuisances doit être modifié;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire le 9 août 2010;

2010-181 **EN CONSÉQUENCE,** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement # 2010-006 amende l'article 35 du règlement # 2007-007 par l'ajout du paragraphe suivant:

ARTICLE 35 :
Cet article ne s'applique pas lors d'une représentation, un spectacle ou une démonstration d'habileté.

Émile Royer, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier

Jean-Claude Dumas
Maire

#12.2

**ADOPTION DU 2ÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 2010-004 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2000-033
AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES SYSTÈMES EXTÉRIEURS
DE CHAUFFAGE À COMBUSTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU
ACCESSOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ,
INCLUANT LES CHAUFFE-PISCINES AU BOIS**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Weedon a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2000-033;

ATTENDU QUE l'alinéa 20 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut permettre, par zone, des groupes de constructions et d'usages d'une classification déterminée et prévoir les dispositions spécifiques applicables;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du 2^e alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 2000-033 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 5 juillet 2010 ;

ATTENDU QU' une séance publique pour la présentation du règlement a été donnée le 13 septembre 2010 ;

2010-182

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le 1^{er} projet de règlement portant le numéro # 2010-004 modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois, soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : le règlement de zonage # 2000-033 est modifié par l'ajout de la section suivante intitulée « Systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois » et qui est introduite après l'article 6.33 du règlement de zonage :

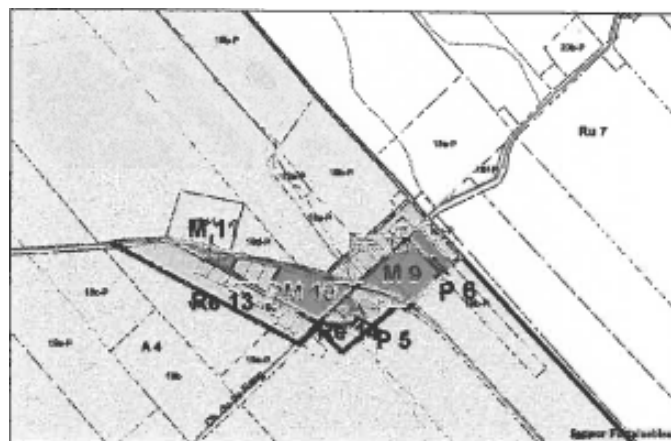
6.34 L'implantation d'un système extérieur de chauffage est interdite dans toutes les zones du périmètre d'urbanisation, à savoir les zones : P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P9, VIL9, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10, M11, M12, M13, M14, M15, I1, I2, I3, I4, I5, I6, RE1, RE2, RE3, RE4, RE5, RE6, RE7, RE8, RE9, RE10, RE11, RE12, RE13, RE14, RE15, RE16, RE17, RE18.

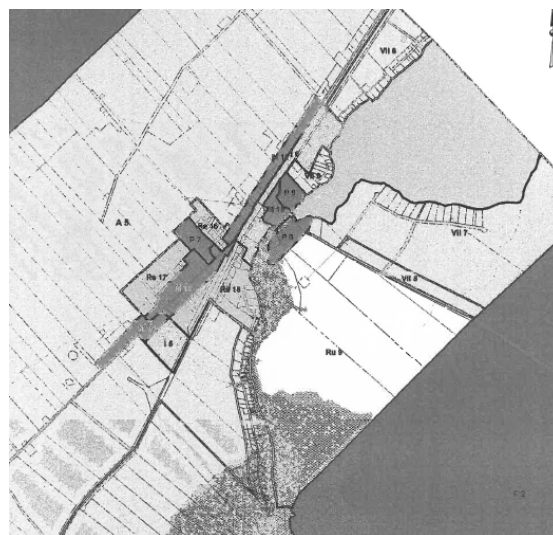
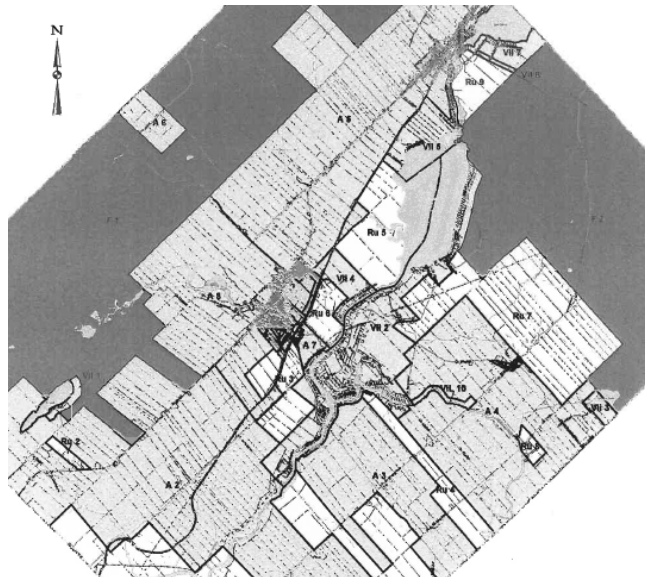
Dans les zones permises, l'implantation d'un système extérieur de chauffage est permise aux conditions suivantes :

- Un seul système extérieur de chauffage est permis par terrain. Toutefois, pour un usage industriel ou agricole, deux systèmes extérieurs de chauffage sont permis;
- L'implantation est permise en cour arrière ou en cour latérale selon la direction des vents dominants, de façon à éviter la fumée vers le bâtiment du propriétaire et/ou les bâtiments voisins;
- Le système extérieur de chauffage doit être situé à 30 mètres des lignes de lots;
- Le système extérieur de chauffage doit être situé à 16 mètres de tout bâtiment sur le même terrain;
- Le système extérieur de chauffage doit être alimenté uniquement par du bois de chauffage. Les déchets, les animaux morts, les résidus de plastique, papier goudronné, pneu, solvant ou autres déchets et/ou produits de même nature ne peuvent servir en aucun cas à alimenter le système extérieur de chauffage;
- Le bois servant à la combustion doit être empilé de façon ordonné sur le terrain et ce dans les marges de recul latérales et arrières;
- L'extrémité de la cheminée doit être située à au moins à 3 mètres au-dessus des débords du bâtiment principal;
- La canalisation entre le système extérieur de chauffage et le bâtiment doit se faire de façon souterraine;
- Seul un système extérieur de chauffage homologué BNQ est permis.
- Le système extérieur de chauffage ainsi que sa cheminée doivent être maintenue en bon état tout au long de la durée de vie du système.

6.35 L'installation d'un système extérieur de chauffage à combustion doit faire l'objet de l'émission d'un permis par l'inspecteur en bâtiment.

ARTICLE 3 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage 2000-033 qu'il modifie.





Émile Royer, g.m.a.

Jean-Claude Dumas

Directeur général / Secrétaire trésorier

Maire

#13

VARIA

#14

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question fut posée sur l'ancien chemin Lisée du secteur Fontainebleau.

Il a été demandé si la municipalité comptait faire quelque chose pour l'ancienne usine de filtration au chemin Magnan et fut suggéré l'installation d'une haie de cèdres.

Il fut demandé de faire un rappel dans l'Éveil du citoyen concernant la procédure à suivre pour faire des feux en toute sécurité.

#15

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2010-183

À 20 h 20, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Jean-Claude Dumas

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Maire